



Faits saillants
Séance ordinaire du comité exécutif
2016-11-23

Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :

Rectificatifs de commande – Réfection de la toiture de l'école secondaire Lake of Two Mountains

EC-161123-MR-0022

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160525-MR-0113 octroyant le contrat de réfection de la toiture de l'école secondaire Lake of Two Mountains à J. Raymond Couvreur & fils inc. au coût total de 471 176,00 \$, avant les taxes (541 734,61 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 24 719,51 \$, avant les taxes (28 421,26 \$, toutes taxes comprises), ont dû être apportés durant les travaux pour régler certains problèmes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 24 719,51 \$, avant les taxes (28 421,26 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 495 895,51 \$, avant les taxes (570 155,87 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – Réfection de la toiture de l'école secondaire Rosemère

EC-161123-MR-0023

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160525-MR-0114 octroyant le contrat de réfection de la toiture de l'école secondaire Rosemère à J. Raymond Couvreur & fils inc. au coût total de 556 000,00 \$, avant les taxes (639 261,00 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 4 692,56 \$, avant les taxes (5 395,27 \$, toutes taxes comprises), ont dû être apportés durant les travaux pour régler certains problèmes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 4 692,56 \$, avant les taxes (5 395,27 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 560 692,56 \$, avant les taxes (644 656,27 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité